



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Negociation-dans-les-centres-de-la-petite-enfance-CPE-Plus-de-3500-syndique-es>

Négociation dans les centres de la petite enfance (CPE) - Plus de 3500 syndiqué-es membres de la CSN toujours sans convention collective nationale

Date de mise en ligne : lundi 18 décembre 2017

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 18 déc. 2017 - Environ 130 centres de la petite enfance membres de l'Association patronale nationale des CPE (APNCPE) refusent de reconnaître l'entente de principe intervenue le 6 novembre dernier entre la Fédération de la santé et des services sociaux, et le ministère de la Famille et plusieurs associations patronales. C'est pourquoi plus de 3500 travailleuses et travailleurs oeuvrant dans ces CPE en Estrie, en Montérégie, à Montréal-Laval et dans le Coeur-du-Québec participent aujourd'hui à une action de visibilité afin de réclamer que l'entente de principe soit intégrée dans leur convention collective.

L'action d'aujourd'hui coïncide avec la tenue d'une rencontre expresse demandée par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) avec les porte-paroles de l'APNCPE. La rencontre vise à leur présenter et leur expliquer la teneur de l'entente convenue en novembre après plus d'une trentaine de séances de négociation. « Ça va faire bientôt trois ans que les travailleuses des CPE sont sans conventions collectives. Ça suffit ! », affirme Louise Labrie, membre du comité national de négociation et responsable du secteur des CPE à la FSSS-CSN. On espère que l'APNCPE va se résoudre à intégrer la totalité de l'entente négociée et ainsi accélérer la conclusion et la signature définitive des conventions collectives des travailleuses que nous représentons. Dans certaines régions, les négociations viennent à peine de débuter. Ça n'a pas de sens. »

En février 2016, l'APNCPE s'est retirée du processus de négociation nationale pour faire cavalier seul. D'ailleurs, ses cahiers de demandes patronales déposées aux syndicats dans quatre régions comportent des centaines de demandes pourtant déjà réglées au niveau national. Parmi les matières que l'APNCPE cherche à négocier en-dessous de ce qui a été conclu à la table nationale figurent les salaires, la garantie d'heures travaillées par les diverses appellations d'emploi, les ratios enfants/éducatrice, l'intégration de nouvelles appellations d'emploi et les exigences d'obtention de poste, les activités d'encadrement pédagogiques et la participation aux conseils d'administration et aux assemblées générales du CPE, sans compter plusieurs reculs majeurs pour toutes les travailleuses, particulièrement les travailleuses occasionnelles.

« C'est une situation complètement absurde, affirme pour sa part Dany Lacasse, vice-président à la FSSS-CSN et responsable des secteurs privés. Pour nous, il n'est pas question d'accepter que les conditions de travail du personnel soient non seulement différentes mais inférieures selon que le CPE soit représenté par l'APNCPE ou une association patronale qui a participé de bonne foi à la négociation nationale. Il est difficile de comprendre que des parents siégeant sur le conseil d'administration de leur CPE donnent le mandat à leur association patronale de détériorer les conditions de travail des travailleuses qui s'occupent de leurs enfants au quotidien, malgré qu'une entente nationale soit intervenue. Si l'APNCPE persiste dans cette voie, nous n'aurons d'autre choix que de relancer la mobilisation avec l'appui des 11 000 travailleuses que nous représentons. »